

Le compte administratif 2023

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		CA 2023
011	Charges à caractère général	1 454 023,99
012	Charges de personnel	3 822 670,19
014	Atténuation de produits	719 651,75
65	Autres charges de gestion courante	3 666 207,76
66	Charges financières	148 036,56
67	Charges exceptionnelles	2 315,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	33 136,86
042	Opérations d'ordre entre sections	966 848,62
023	Virement à section d'investissement	0,00
Total		10 812 890,73

A- Le chapitre 012 des charges de personnel, essentiellement **la masse salariale, atteint le montant de 3 822 670 €, soit 38,8% des dépenses**. Il illustre l'importance budgétaire des effectifs nécessaires aux services rendus à la population, principalement pour les compétences scolaires, périscolaires, petite enfance et médiathèques.

B- **Deux autres compétences de service, les déchets ménagers et les services d'incendie et de secours** sont financièrement partagées avec d'autres collectivités et apparaissent comptablement au chapitre 65, respectivement pour 1 846 855 € et 776 667 €.

Ce chapitre 65 représente globalement 3 666 207 €, soit 37,2% des dépenses. Il comprend, par ailleurs, le poste des subventions en direction du **tissu associatif pour 468 818 €** incluant le soutien de l'activité théâtre pour 90 000 €, et le soutien au centre socio-culturel de la Haute Savoureuse pour 248 796 €.

C- Le chapitre 011 des charges générales, 1 454 024 €, se compose de l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services publics et de l'administration, notamment :

280 038€ pour l'achat des repas à destination notamment des crèches et cantines scolaires
262 567 € de frais de transport (scolaire essentiellement)
158 117 € pour les dépenses d'électricité
74 894 € de nettoyage des bâtiments
57 680 € d'entretien des bâtiments
57 747 € de maintenance

Les autres dépenses :

-Le chapitre 014, avec 719 651 € de dépenses, comprend essentiellement les mouvements financiers de la CCVS vers ses communes. Il fait la synthèse financière des transferts de recettes et de dépenses pour les services publics désormais exercés à l'échelon intercommunal en lieu et place des communes.

-Le chapitre 66 des frais financiers 148 036 € comprend les intérêts de la dette.

-Les autres chapitres représentent des montants marginaux ou de portée comptable comme les transferts entre sections.

L'évolution de 2022 à 2023 des dépenses de fonctionnement

Globalement, la progression des dépenses, +576 406€, s'explique par les impacts inflationnistes de l'électricité, de l'alimentation et des hausses nationales de salaires (plus des 3/4 de l'évolution).

Le solde relève d'un versement exceptionnel aux budgets des communes de 133 K€ du fait de la dissolution du syndicat de l'Aéroparc.

Les recettes de fonctionnement

Chapitre		CA 2023
013	Atténuation de charges	72 323,69
70	Produits des activités	2 933 663,69
73	Impôts et taxes	5 324 286,91
74	Dotations, subventions, participations	2 239 468,72
75	Autres produits de gestion courante	99 652,44
77	Produits exceptionnels	13 080,12
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	689 116,22
002	Solde d'exécution reporté	2 679 295,32
Total		14 050 887,11

(Les recettes réelles de fonctionnement représentent le montant de 10 682 475 € sur 14 050 887 € formellement dans le tableau de comptabilité ci-dessus)

Les recettes réelles se concentrent à 98,2% au sein des trois chapitres 70, 73 et 74 :

50% - La CCVS se finance en premier lieu par la fiscalité des ménages et des entreprises (taxe foncière, contributions entreprises CFE et CVAE) et désormais par une fraction de la TVA nationale qui compense la suppression de la taxe d'habitation, soit un montant total du chapitre fiscal de 5,3 millions €.

27,4% - Les produits du chapitre 70, avec 2,93 millions € sont largement constitués par la tarification des services aux usagers : redevance d'enlèvement des déchets ménagers pour 1,9 millions € ou pour 474 712 €, des recettes retirées des services en crèches, périscolaires, repas scolaires...

20,9% - Le troisième chapitre (chapitre 74) représente moins d'un quart du total, 2 239 468 €. Des recettes de 631 000 € provenant de la Caisse d'allocations familiales en direction de la petite enfance et des services périscolaires complètent le financement par les familles et par la CCVS.

Les autres recettes de ce chapitre montrent une relative stabilité ces dernières années et relèvent presque exclusivement du budget de l'Etat : environ 600 000 € pour compenser des recettes de la CCVS supprimées, réformées ou dégrévées dans le passé du fait d'une décision de l'Etat et 758 000 € de dotations de l'Etat en soutien direct de la collectivité.

Principales évolutions des recettes en 2023

- les recettes fiscales (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises) +147 K€,
- la facturation périscolaire (+56 K€),
- la fraction de TVA (+46K€ net),
- la dotation d'intercommunalité +36 K€ versés par l'Etat,
- les revenus locatifs, +35 K€,
- les versements de la Caisse d'Allocation Familiale (+29 K€).
- la fiscalité entreprise (CVAE) affiche un recul de -45K€

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Chapitre		CA 2023
20	Immobilisations incorporelles	26 293,30
204	Subventions d'équipement versées	152 194,19
21	Immobilisations corporelles	388 370,61
OP20	MSP Giromagny	88 873,57
OP21	Réhabilitation Etueffont	33 792,00
OP22	Papy'lons	481 207,65
16	Emprunts et dettes assimilées	435 548,27
13	Subventions d'investissement	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	689 116,22
001	Solde d'exécution reporté	508 590,18
Total		2 805 985,99

A différencier, le chapitre 040 (689K€) et le déficit de clôture de 2022 (508K€) qui sont de portée comptable et ne constituent pas des dépenses réelles d'investissement.

Les dépenses réelles se découpent en deux parties distinctes :

- Le remboursement de la dette pour 435 548 € (dette au 31/12/2023 de 4,2 M€)
- Les dépenses d'équipement, de subventions et d'études pour 1 170 731 €

Grands projets : 603 873 €

- 481 K€ pour la construction du multi-accueil à Giromagny (657 K€ restant à exécuter en 2024)
- 89 K€ pour la réalisation de la maison de santé de Giromagny (67 K€ restant à exécuter en 2024)

Divers projets et autres dépenses : 566 858 €

- Les subventions en direction du SMIBA (Ballon d'Alsace) et du SMTC pour la mise en accessibilité des quais de bus (127 K€) soit 152 K€ en tout,
- La nouvelle tribune pour le public de la salle de l'EISCAE à Etueffont pour 123 K€
- Environ 265 K€ cumulant des dépenses et interventions d'investissement au chapitre 21 parmi lesquelles les mobiliers et la maintenance, la sécurité, l'accessibilité et le confort des bâtiments accueillant du public (dont petite enfance, périscolaires, médiathèques), les collections nouvelles des médiathèques pour 40 K€.

Les recettes d'investissement

Chapitre		CA 2023
13	Subventions d'investissement	232 039,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	532 859,90
16	Emprunts et dettes assimilées	250,00
024	Produits de cessions	0,00
26	Participations et créances rattachées	161 855,96
27	Autres immobilisations financières	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	966 848,62
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
Total		1 903 853,62

- Deux subventions de l'Etat (DSIL, DETR) pour 203 454 € principalement au titre du financement de la maison de santé et du multi-accueil de Giromagny.
- Le retour de TVA (FCTVA), soit 126 027 €,
- 161 855 € de reversement par le Syndicat de l'Aéroparc du fait de sa dissolution

Le budget 2024

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		BP 2024
011	Charges à caractère général	1 650 458,00
012	Charges de personnel	4 241 450,00
014	Atténuation de produits	510 114,79
65	Autres charges de gestion courante	3 967 126,00
66	Charges financières	137 495,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	6 743,00
042	Opérations d'ordre entre sections	849 481,80
023	Virement à section d'investissement	2 070 607,66
Total		13 433 476,25

A- Le chapitre 012 des charges de personnel fait l'objet d'une prévision prudentielle de 4 241 450 €, soit 40% des dépenses. Probablement, l'exécution sera inférieure à ce montant. L'impact des mesures nationales de maintien du pouvoir d'achat est élevé. S'y ajoutent deux renforts en effectif pour la médiathèque d'Auxelles et le tourisme.

B- Les deux plus importants postes de dépenses du chapitre 65 (déchets ménagers et service d'incendie et de secours) restent relativement stables (+36 K€).

Ce chapitre 65 évolue fortement sous l'effet de la reprise de la piscine d'Etueffont par la CCVS, avec une prévision de dépenses de 356 K€, dont 210 K€ financés par les communes et désormais 146 K€ par la CCVS qui sera seule compétente une fois la dissolution du syndicat intervenue.

Le poste des subventions en direction du tissu associatif représente 441 K€ dont le soutien de l'activité théâtre pour 100 K€, et du centre socio-culturel de la Haute Savoureuse pour 214 K€.

C- Le chapitre 011 des charges générales, 1 650 K€, prévoit une dépense exceptionnelle en 2024 au titre de la prise de compétence de l'eau potable pour 175 K€.

Le chapitre de dépenses évolue sinon modérément :

Recul des dépenses d'électricité de -44 K€
+13 K€ d'alimentation,
+17 K€ de maintenance,
+15 K€ pour les enquêtes publiques en matière d'urbanisme,
+12 K€ pour les transports,
+11 K€ de taxe foncière

Les recettes de fonctionnement

013	Atténuation de charges	96 200,00
70	Produits des activités	2 963 316,00
73	Impôts et taxes	5 625 948,66
74	Dotations, subventions, participations	2 227 189,00
75	Autres produits de gestion courante	97 688,00
77	Produits exceptionnels	36 349,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	596 991,93
002	Solde d'exécution reporté	3 001 548,14
Total		14 645 230,73

La structure des recettes réelles est sensiblement identique à celle du compte administratif 2023. Les évolutions entre les comptes 2023 et le budget prévisionnel 2024 montrent une hausse globale de +361 K€, mais seulement +221K€ hors reversement pour la piscine :

- Tarification du périscolaire +37 K€
- +23K€ pour la fiscalité entreprise CVAE (désormais compensée par une fraction de TVA)
- la fraction de TVA (au titre de l'ancienne taxe d'habitation) est notifiée à 2,8 M€ soit +163 K€
- Les dotations de l'Etat se bonifient de +60 K€
- Les transferts financiers entre la CCVS et ses communes membres (notamment au titre du financement de la piscine) augmentent de +140 K€

La section d'investissement

Chapitre		BP 2024	BP 2024 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	98 192,00	156 252,80
204	Subventions d'équipement versées	613 489,00	618 033,60
21	Immobilisations corporelles	300 447,00	319 216,36
OP20	MSP Giromagny	67 040,95	67 040,95
OP21	Réhabilitation Etueffont	17 280,00	17 280,00
OP22	Papy'llons	657 548,49	657 548,49
16	Emprunts et dettes assimilées	437 215,00	437 215,00
13	Subventions d'investissement	7 200,00	7 200,00
27	Autres immobilisations financières	316 040,00	326 040,00
040	Opérations d'ordre entre sections	596 991,93	596 991,93
001	Solde d'exécution reporté	902 132,37	902 132,37
Total		4 013 576,74	4 104 951,50

Les dépenses se découpent en deux parties distinctes :

- Le remboursement de la dette pour 437 K€ (chapitre 16)
- Les dépenses d'équipement, de subventions et d'études pour 2,168 M€ (dans le tableau, les chapitres 20, 204, 21, OP20,21,22, chapitres 13 et 27)

La répartition du programme d'investissement de 2,168 M€

1) L'aide aux communes : 500 K€, afin de soutenir financièrement l'investissement communal

2) Les grands projets

-648 K€ pour le multi accueil les papy'llons, projet central de cet exercice

-L'acquisition du foncier en préparation des obligations de renaturation pour la future zone d'activité de la Brasserie, 196 K€

3) Les autres budgets d'investissement

80 K€ pour la reprise en pleine propriété du site ZELLER, siège de la CCVS

90 K€ de réalisation d'une plateforme pour le SMICTOM au titre des déchets verts

Le soutien au FCSM par une prise de participation pour 50K€
 Un équipement scénique pour le Théâtre, 19 K€
 La poursuite des études pour la GEMAPI, gestion des cours d'eau : 80 K€
 Le delta d'environ 400 K€ comprend le cumul des projets plus modestes.

Les recettes d'investissement

Chapitre		BP 2024	BP 2024 + RAR
13	Subventions d'investissement	3 962,91	721 021,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	410 508,24	410 508,24
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	40 000,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 332,00	13 332,00
040	Opérations d'ordre entre sections	849 481,80	849 481,80
021	Virement de la section de fonctionnement	2 070 607,66	2 070 607,66
Total		3 347 892,61	4 104 951,50

Fortement soutenue par des subventions d'investissement certaines (721K€), la section s'équilibre exceptionnellement cette année par une reprise de 1,1 M€ sur le résultat antérieur (résultat au 31/12/2023 de 2 335 K€ avant son utilisation en 2024).

Cette reprise du résultat, nécessaire à l'équilibre, s'explique par les deux financements exceptionnels supplémentaires en 2024 : l'aide aux communes et l'avance au titre de la renaturation à la future opération de la ZAC de la Brasserie, soit +700 K€ pour ces deux opérations.

La CCVS se désendette de 397 K€.

Le compte administratif 2023 du budget de l'assainissement

	CA2022	CA2023
Dépenses Fonctionnement (réelles)	1 256 265	1 600 251
Chapitre 011 - ch caractère général	591 302	889 836
Chapitre 012 - personnel	294 988	338 490
Chapitre 014 - atténuation de produits	75 506	87 323
Chapitre 65 - autres ch de gestion cour	17 116	4 825
Chapitre 66 - charges financières	252 169	247 889
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	11 064	21 912
Chapitre 68 - dotation aux provisions	14 120	9 976
recettes Fonctionnement (réelles)	1 835 660	1 821 560
Chapitre 70 - produits des services	1 770 200	1 702 930
Chapitre 74 - dotations et participations	11 543	46 880
Chapitre 75 - autres produits de gestion	43 637	58 074
Chapitre 77 - produits exceptionnels	990	10 676
Chapitre 78 - reprise de provision	9 289	3 000

La section de fonctionnement montre une forte pression sur les dépenses, en grande partie contraintes. De surcroît, les facturations aux usagers sont en baisse du fait du recul des consommations.

Les principales évolutions entre 2023 et 2022 :

- 298 K€ de hausses des dépenses sur le **chapitre 011** dont +169 K€ pour l'électricité et dont +104 K€, + 14 K€ et +19 K€ pour les 3 postes dépenses d'interventions techniques sur les équipements « réseaux + stations d'épuration » ;
- Avec +43 K€, la **masse salariale** va également peser. Elle résulte d'un calcul au réel du temps de travail à partir des effectifs qui sont directement rémunérés depuis le budget principal de la CCVS.
- L'évolution 2023/2022 des **recettes** montre le recul de -32 K€ des recettes des consommations. S'y ajoute la baisse des recettes de travaux/raccordements de -30 K€ qui est en partie compensées par d'autres recettes en hausse pour le remboursement de TICFE, +39 K€ et le FCTVA/fonctionnement, +14 K€.

En section d'investissement

Les dépenses d'équipement atteignent un montant élevé de 1,93 M€ très correctement financés par 1 M€ de subvention d'investissement, mais pas suffisamment pour équilibrer l'exercice qui devra s'appuyer sur une reprise de résultat importante de 891 K€. Le résultat de clôture évolue ainsi de 1,753 M€ à 861 K€.

La dette recule de 402 K€ pour atteindre le montant de 7,23 M€ au 31/12/2023.

Le budget 2024 de l'assainissement collectif

Le budget se refinance en 2024 pour faire face à ses charges, soit +150 K€ de recettes supplémentaires qui correspondent à la hausse de la part fixe (abonnement) de +30 €.

Pour autant, la construction de l'équilibre budgétaire est difficile. Les dépenses restent à des niveaux élevés.

Par exemple, les dépenses d'électricité en 2024 demeurent hautes dans la prévision budgétaire (encore 109 K€ au-dessus du niveau de 2022).

Ce budget ne dispose plus de réelles marges de manœuvre dans l'hypothèse où les consommations facturées seraient à nouveau amener à se réduire.

Les « petites » pertes se cumulent : fin de la prime épuration, fin des recettes au titre des raccordements, moindres recettes de TICFE.

La hausse de 30 € de la part fixe ne suffit pas à restaurer complètement l'autofinancement (épargne brute dans le tableau ci-dessous) du plan d'équipement. L'épargne brute prévisionnelle de 2024 atteint ainsi 443 497 € et ne retrouve pas son niveau de 2022 (579 395 €).

	CA2022	CA2023	BP 2024
Dépenses Fonctionnement (réelles)	1 256 265	1 600 251	1 496 502
Chapitre 011 - ch caractère général	591 302	889 836	825 295
Chapitre 012 - personnel	294 988	338 490	327 442
Chapitre 014 - atténuation de produits	75 506	87 323	78 955
Chapitre 65 - autres ch de gestion cour	17 116	4 825	6 678
Chapitre 66 - charges financières	252 169	247 889	234 429
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	11 064	21 912	16 983
Chapitre 68 - dotation aux provisions	14 120	9 976	6 720
recettes Fonctionnement (réelles)	1 835 660	1 821 560	1 939 999
Chapitre 013 - atténuation de charges			
Chapitre 70 - produits des services	1 770 200	1 702 930	1 861 645
Chapitre 74 - dotations et participations	11 543	46 880	15 753
Chapitre 75 - autres produits de gestion	43 637	58 074	59 526
Chapitre 77 - produits exceptionnels	990	10 676	
Chapitre 78 - reprise de provision	9 289	3 000	3 075
Epargne brute	579 395	221 309	443 497

Le plan d'équipement en fin de cycle

Avec un montant élevé de 1,9 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2024 (détail dans le tableau budgétaire plus bas), la politique d'investissement atteint la fin d'un cycle lourd de travaux et de mise aux normes du réseau d'assainissement.

Il faudra ainsi emprunter 600 000 € en 2024 et de même, mobiliser la réserve financière que constitue le résultat de clôture à hauteur de 693 000 €, afin d'équilibrer ce programme de dépenses. Une pause en matière de dépenses d'équipement est d'ores et déjà prévue pour les exercices 2025 et 2026.

Elle semble indispensable pour ce budget qui devrait clôturer l'année 2024 avec 7,4 M€ de dette et un modeste résultat final, en réserve, estimé à 170 000 €.

La stratégie de désendettement et de consolidation financière en 2025 et 2026 représente ainsi un réel challenge pour la gestion, d'autant qu'il est prévu de ne plus refinancer le budget par des hausses tarifaires.

Équilibre budgétaire de la section d'investissement

Chapitres de dépenses		BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	4 346,00
21	Immobilisations corporelles	239 922,68
26	<i>Réhab. réseau STEP Giromagny</i>	83 496,73
28	<i>Réhab. réseau STEP Giromagny (hors Giromagny)</i>	1 263 195,28
29	<i>Réhab. réseau STEP Lachapelle-sous-Rougemont</i>	132 020,40
30	<i>Réhab. réseau STEP Anjoutey</i>	128 286,77
31	<i>Extension de réseau St. Germain-le-Châtelet</i>	76 066,80
16	Emprunts et dettes assimilées	411 670,00
040	Opérations d'ordre entre sections	411 429,89
001	Solde d'exécution reporté	273 541,30
Total		3 023 975,85
Chapitres de recettes		
13	Subventions d'investissement	297 642,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	389 935,14
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	817 739,43
021	Virement de la section de fonctionnement	918 658,44
001	Solde d'exécution reporté	0,00
Total		3 023 975,85

Budget annexe assainissement non-collectif

Ce budget est celui du service public industriel et commercial de l'assainissement non-collectif (SPANC).

Le budget 2023 s'est exécuté conformément à la prévision.

Il s'agit d'un budget de fonctionnement, la section d'investissement correspond uniquement au report du solde des exercices antérieurs et aux amortissements.

Deux éléments, sans lien avec la gestion courante du service distinguent l'exercice : une reprise sur les provisions (recettes) et une régularisation des amortissements (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement). Pour le reste, 2023 s'inscrit dans la continuité des exercices passés. Seul élément notable : une baisse sensible des recettes liées aux instructions notariales, contrôles de conception et de réalisation qui semble témoigner d'un marché immobilier en berne.

La prévision budgétaire 2024 s'inscrit dans cette continuité susmentionnée, mais quelques éléments particuliers interviennent :

- Les charges à caractère général devraient diminuer du fait du transfert de propriété d'une filière d'assainissement autonome installée au sommet du Ballon d'Alsace
- Les dépenses de personnel progresseront en raison d'une réallocation du temps de travail d'agents qui jusqu'à présent intervenaient de manière plus conséquente en assainissement collectif
- Les recettes correspondent d'une part aux produits des services pour un montant équivalent à celui de 2023 et d'autre part, au report du solde des exercices passés
- La section d'investissement comprend uniquement les recettes d'amortissement et le report du solde des exercices passés

Budget annexe zones d'activité économique

Ce budget est dédié au fonctionnement courant des zones d'activité économiques qui relèvent de la communauté de communes (Goutte d'Avin à Auxelles Bas, Mont-Jean à Giromagny, Rougegoutte et Vescemont, Charmotte à Anjoutey, Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont)

L'exercice 2023

Les charges de fonctionnement reflètent le coût du fonctionnement courant des zones d'activité : éclairage public, entretien des espaces verts, voirie. En outre, en 2023, des dépenses correspondant à des relevés topographiques et actes notariés interviennent aussi.

Les recettes de fonctionnement récurrentes sont liées au loyer perçu pour la mise à disposition d'espaces de stationnement et dans une bien moindre mesure, à la compensation de la TVA acquittée pour les dépenses d'entretien de la voirie. En 2023, une recette exceptionnelle a été perçue au titre de pénalités de retard prévues dans un marché public.

En matière d'investissement, les dépenses réelles correspondent à la reprise d'éléments de signalétique et à l'installation d'un portail. Enfin, on retrouve en dépenses et en recettes les écritures d'ordre correspondant à l'amortissement des immobilisations. Les recettes incluent en outre la compensation de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement et le report du solde des exercices passés.

La prévision budgétaire 2024

La prévision budgétaire s'inscrit dans la continuité de l'exercice passé, sans les éléments particuliers qui l'ont caractérisé.

Les crédits ouverts en dépenses d'investissement correspondent à des interventions sur la voirie et les équipements de zones d'activité économique (installation d'un totem, passage de l'éclairage public en LED...).

Budget aménagement de zones d'activité économique

Ce budget annexe a été créé en 2022. Il correspond au projet d'extension de la zone d'activité économique

Ce budget a vocation à retracer les dépenses d'acquisition et d'aménagement de cette extension et les recettes qui correspondront à sa commercialisation. Le déficit sera couvert par l'abondement du budget principal.

L'exercice 2023

- Les dépenses réelles (chapitre 011) correspondent à des frais d'étude
- Les recettes réelles (chapitre 16) sont celles de l'abondement du budget principal

La prévision budgétaire 2024

- La prévision de dépenses réelles correspond à l'ingénierie mobilisée pour définir et mettre en œuvre le projet d'extension (45k€), mais aussi aux mesures destinées à compenser les pertes écologiques qui en résulteraient (141k€)

La prévision de recettes réelles correspond à l'abondement du budget principal